

COMMUNE DE MEZIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023****Nombre de conseillers en exercice : 19****Présents : 12****Représentés : 5****Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Mézin dûment convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques LAMBERT Maire.

Présents :

Jacques LAMBERT, Maire, Dominique BOTTEON, Maire Adjoint, Pierre DUCOMET, Maire Adjoint, Patricia DUBOUCH, Maire Adjoint, Mary GRAHAME-LUCAS, Patricia BRUTAILS, Jacques CHAPOLARD, Tania PIMENTA FERNANDES, Marie-José BRAECKMAN, Bernard DULHOSTE, Frédéric BURSENS, Jean-Michel MANABERA

Représentés :

Alexandre MENEULT, Maire-Adjoint donne pouvoir à Jacques LAMBERT Maire

Brigitte PULICANI donne pouvoir Patricia DUBOUCH, Maire-Adjoint

José COMINOTTI donne pouvoir à Dominique BOTTEON, Maire-Adjoint

Giovanni PALFINI, conseiller Délégué donne pouvoir à Pierre DUCOMET, Maire-Adjoint

Coline PREVITALI donne pouvoir à Patricia BRUTAILS

Absents excusés : Elodie DAVOIGNEAU, Tanguy CUBILIER

Secrétaire de séance : Patricia DUBOUCH

DEL 32/2023**Objet : Résultats concours communal 2023 village fleuri**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Mézin organise tous les ans un concours communal villages fleuris, le jury a établi un classement, après visite sur place, afin de récompenser les participants,

Il convient de fixer le montant du prix attribué à chaque participant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE :

➤ **DE RÉCOMPENSER** pour leurs actions de fleurissement du village au titre de l'année 2023 :

Maison avec jardin très visible de la rue			
CLASSEMENT	Prix	NOM PRENOM ADRESSE	NOMBRE DE POINTS
1	100€	DAL CORSO Louis 29 route de l'ange	58
2	75€	LESKERPIT Andrée 18 place Armand Fallières	55
Décor floral sur voie publique			
1	100€	PERON Marie Christiane 22 rue Maurice Rontin	61

AR Prefecture

047-214701674-20231218-322023DELCONCFL-DE
Reçu le 20/12/2023

2	75€	FITON Gisèle 5 rue du Général de Gaulle	55
3	50€	DEPIS Huguette 3 rue du Pont	54
4	50€	AMADOR Adélaïde 2 impasse du Peigne	54
Balcon terrasse ou mur fleuri			
1	100€	MANCEL Antoinette 111 route de Courbian- l'Horizon	61
2	75€	M. et Mme FONSECA Mailye et José 1 bis rue Casimir Laffitte	51
3	50€	Mme et M. JARROT Guy 1 rue d'Enghien	50
Hôtel restaurant immeuble collectif			
1	100€	EHPAD l'Orée des Bois 2 rue Barrau	56
Ferme fleurie en activité			
1	100€	PREVITALI Ghislaine 288 chemin de La ruau	68
2	75€	RAPETTI Maryline 2990 route de Nérac -Bacala	63

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance : Patricia DUBOUCH :

Le Maire,
Jacques LAMBERT